



Journée du Patrimoine – 17 Septembre 2023
Le Bourg de Lannilis

Le Docteur Augustin MORVAN

Né le 7 février 1819 à Lannilis – Fosses Nevez
Décédé le 20 mars 1897 à Lannilis

Ainé d'une famille de 8 enfants.

Parents agriculteurs puis installation en 1821 d'un commerce de draps et de graines au bourg de Lannilis.

Études primaires et secondaires au collège de Lesneven.

Études de médecine à l'école de Médecine de la Marine à Brest puis à la faculté de Paris.

Il passe sa thèse de doctorat en médecine à Paris, en 1847.

Il s'installe au bourg de Lannilis à cette même époque (1847) comme médecin.

Médecin des pauvres car il y avait plus de 200 mendiants à Lannilis et la population active était composée principalement de travailleurs modestes : cultivateurs, potiers, goémoniers.

Les visites des malades en campagne se font en cabriolet équestre (le Tilbury).

Les soins étaient bien souvent gratuits pour les nécessiteux.

Mariage très tard, en 1868, avec Rosalie Kermaïdic, 26 ans plus jeune que lui. Ils eurent 4 enfants.

Le Dr Augustin MORVAN : élu

L'engagement politique d'Augustin Morvan s'étend sur près de 35 ans : conseiller municipal, maire de Lannilis puis conseiller général et ensuite député.

Il a systématiquement défendu les indigents, les filles-mères, les orphelins. Il a soutenu un système d'aide médicale pour les plus démunis et a contribué à faire progresser l'éducation populaire et la santé publique dans la très pauvre Bretagne du XIXème siècle.

Le Dr Augustin MORVAN : Maire de Lannilis

Élu conseiller municipal à 29 ans, puis maire 2 mois après, suite à la démission du maire en poste. Maire de juillet 1856 à janvier 1870.

Élu conseiller général en 1863 (vote unanime des 2 818 électeurs). Il gardera ces deux fonctions jusqu'en 1870. Conseiller général d'octobre 1863 à octobre 1871.

Élu député de la IIIème République en 1884. Député de juillet 1871 à octobre 1877.

Le Dr Augustin MORVAN : actions d'élus

En 1855, déplacement du cimetière qui était autour de l'église à son emplacement actuel. Il aura fallu plus de 25 ans de discussion entre le conseil municipal et la Fabrique pour trouver un accord pour ce déplacement.

En 1863, le Dr Morvan (maire) obtient du Conseil d'État le maintien du droit de récolte du goémon sur les plages de Landéda (droit acquis depuis 1330, de temps de Ploudiner)

En 1865, dans le cadre de l'aide aux plus démunis, création de l'hospice de Lannilis. En 1868, le Dr MORVAN soutient l'activité des potiers qui fait face à un problème lié à l'utilisation du vernis au plomb pour les poteries.

Le Dr Augustin MORVAN : Loi Morvan - Roussel

Durant son mandat de député, le Dr Morvan a toujours défendu les enfants (travail des enfants dans l'industrie), les filles-mères, les indigents. Leur apporter l'éducation et la santé.

En 1874, la loi Morvan-Roussel est votée. L'objectif de la loi est de faire baisser la mortalité infantile qui est alors proche de 254 000 à cette époque, en encadrant mieux la profession de nourrice et en définissant un cadre législatif à son exercice.

Cette loi est la base des services départementaux de protection maternelle et infantile (PMI) et définit le cadre de la protection de l'enfance (loi votée en 1889).

Le Dr Augustin MORVAN : Postérité

Nom donné à l'hôpital du centre de Brest en 1929.

Plaque posée sur sa maison par la mairie de Lannilis en 1951.

Nom donné au pôle social de Lannilis en 2010.